

**REPUBLIQUE DE GUINEE**

Travail Justice Solidarité

**Ministère de  
l'Agriculture**

**Ministère de  
l'Elevage**

**Ministère de la  
Pêche et  
d'Aquaculture**

**Ministère de  
l'Environnement des  
Eaux et Forêts**

**GROUPE TECHNIQUE DE TRAVAIL**

**PROJET D'APPUI AU SECTEUR AGRICOLE DE GUINEE (PASA-  
Guinée-P114148)**

**TERMES DE REFERENCE POUR LE RECRUTEMENT D'UN  
CABINET POUR LA REALISATION DE L'EVALUATION  
ENVIRONNEMENTALE ET SOCIALE STRATEGIQUE (EESS)**

19 mars 2014

# **1. HISTORIQUE ET CONTEXTE STRATÉGIQUE**

## **1.1. CONTEXTE DU PAYS**

La Guinée est dotée de terres agricoles riches, un climat favorable avec des précipitations abondantes, un réseau fluvial important avec de riches ressources halieutiques, 320 km de zone côtière et d'importants gisements de bauxite et de minerai de fer. En dépit de ces ressources naturelles diversifiées et importantes, le pays reste l'un des plus pauvres et les moins développés dans le monde, se classant 156<sup>ème</sup> rang sur 169 pays au titre de l'indice de développement humain des Nations Unies. Seulement 2% de la population rurale a accès à l'électricité. En outre, l'incidence de la pauvreté a augmenté, passant de 49,2% en 2002 à 58% en 2010.

## **1.2. CONTEXTE SECTORIEL ET INSTITUTIONNEL**

En Guinée le secteur primaire a connu un taux de croissance de 4,5% en 2011 contre 3,2% en 2010 et 2009. Cette performance est en grande partie due à l'ensemble des sous-secteurs agriculture, pêche, élevage et sylviculture et forêts. En effet le sous-secteur agriculture a connu une croissance de 5,0% en 2011 contre 3,6% en 2010 et 3,2% en 2009. Le taux de croissance du sous-secteur élevage a été de 3,9% en 2011 contre 3,5% en 2010 et 3,7% en 2009. Le sous-secteur pêche a enregistré une croissance de 4,5% en 2011 contre 3,3% en 2010 et 2,2% en 2009. La sylviculture a enregistré une croissance de 2,5% en 2011 contre 2,3% en 2010 et 2% en 2009 en raison de la reprise de l'exploitation et la gestion des essences forestières.

L'environnement institutionnel du secteur du développement rural est caractérisé par l'existence de quatre ministères en charge du développement rural (Agriculture, Elevage Pêche et Aquaculture ; Environnement Eaux et Forêts) et la création en 2013 de l'Agence Nationale de Développement Agricole et de la Sécurité Alimentaire (ANDASA).

Dans la vision prospective de la République de Guinée, la lutte contre la pauvreté demeure une tâche fondamentale du développement. La réalisation des Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD), à travers la réduction de la pauvreté de moitié d'ici 2015. Cela suppose pour la Guinée un taux de croissance économique d'au moins 7,5% en moyenne annuelle. Toutefois, il convient de reconnaître que pour renforcer la lutte contre la pauvreté, il y a lieu d'investir dans les projets et programmes de développement, de tirer profit des nouvelles technologies de l'information et des initiatives d'intégration régionale, en vue d'élargir les marchés intérieurs et d'améliorer la productivité et la compétitivité nationales.

## **1.3. CONTEXTE STRATEGIQUE**

Il convient de noter que

- Le troisième document de stratégie de réduction de la pauvreté (DSRP 2013-2015) a été adopté en 2013 et porte sur les piliers prioritaires suivants : i) L'amélioration de la gouvernance et la réforme du secteur public, ii) La croissance et la diversification économique. Le DSRP III guide toutes les actions de développement socio-économique du pays
- Le Plan National d'Investissement Agricole et de Sécurité Alimentaire (PNIASA) a été élaboré sous le parapluie du Programme Détaillé de Développement de l'Agriculture Africaine (PDDAA/CAADP coordonné par l'Union Africaine (UA) et le NEPAD. Le but est d'atteindre un taux de croissance moyen de 6% par an dans le secteur agricole en y allouant 10% du budget

national tel qu'envisagé dans la déclaration de Maputo adoptée en 2003 par les Chefs d'Etats et de Gouvernements Africains.

- Le nouveau cadre de partenariat stratégique (NCPS) 2014-2017 pour la Guinée a été approuvé en début octobre 2013 et, conformément au DSRP III et au PNIASA, le NCPS place l'agriculture et les mines comme moteurs de la croissance et du développement en Guinée.
- La revue diagnostique des dépenses publiques du secteur agricole qui vient d'être disséminée met en évidence le niveau actuel de financement de ce secteur par l'Etat Guinéen (7,2% actuellement contre 3,6% pour la période 2005-2010). Ce qui indique des efforts récents faits, et ceux restant à faire pour atteindre les 10% du budget national conformément à la Déclaration de Maputo (2003).

Concernant les institutions en charge du secteur primaire, la revue met également en exergue les difficultés d'ordre organisationnel ainsi que des faiblesses de programmation, exécution et suivi-évaluation budgétaires des opérations et activités de développement tant financées par l'Etat que par les Partenaires Techniques et Financiers.

La revue met en exergue le fait par exemple que la part de financement du secteur de l'Agriculture s'est relativement accrue ces dernières années et que l'augmentation de la production du sous-secteur agricole (production végétale) est due essentiellement à l'accroissement des superficies plutôt qu'à l'augmentation des rendements.

Dans ce contexte prometteur, il est à noter que la Guinée fait face à de grands défis pour inscrire son capital agricole dans le développement durable ; ceci peut se faire par le renforcement des capacités des parties prenantes à mieux gérer et superviser le secteur. Plus spécifiquement, ces défis s'adressent à :

- l'Amélioration et au fonctionnement des services publics en tant que fournisseurs de services aux producteurs
- la capacité de mobiliser, et d'absorber d'importantes ressources au niveau des PTF traditionnels et du secteur privé
- l'accès sécurisé aux terres aménageables et au foncier dans son ensemble au titre des droits d'usage et des droits de propriété (- Contrats et cadastre);
- Les questions transversales – la protection de l'environnement biophysique et humain.

L'aménagement et le désenclavement des 10 000 hectares pourraient avoir à la fois des retombées positives sur l'économie et la population guinéenne toute entière. Ils pourraient également avoir des effets négatifs, sur la situation environnementale du pays. L'évaluation de ces impacts s'avère d'une impérieuse nécessité afin d'optimiser les bénéfices environnementaux et sociaux qui pourront résulter de la réalisation de ces investissements dans le secteur agricole, notamment la protection de l'environnement présent et futur ainsi que les effets durables du développement lié à l'exploitation des ressources naturelles et à l'équilibre des écosystèmes. L'aménagement et le désenclavement des 10 000 hectares pourraient avoir des impacts négatifs certains sur la faune, la flore et sur les populations, dont beaucoup vivent actuellement en dessous du seuil de pauvreté, particulièrement dans les zones rurales.

Autant de contraintes qui constitueront véritablement le cadre de réflexion pour l'identification des problèmes ainsi que la priorisation des solutions et des actions à entreprendre afin de (i) surmonter

les défis auxquels le secteur agricole fait face en Guinée et (ii) d'inscrire ce même secteur dans le cadre d'un développement économique et social durable.

En réaction aux constats ci-dessus, le Gouvernement guinéen et la Banque Mondiale ont convenu de mettre en œuvre le Projet d'Appui au Secteur Agricole (PASA-Guinée, P114148).

## **DESCRIPTION DU PROJET**

### **1.4. OBJECTIF GENERAL DU PASAG**

L'objectif du PASA-Guinée est de mettre en place les conditions préalables efficaces au plan institutionnel et opérationnel, pour la mise en œuvre effective du Plan National d'Investissement Agricole et de Sécurité Alimentaire (PNIASA)

### **1.5. COMPOSANTES DU PASAG**

Les composantes du projet se déclinent ainsi qu'il suit :

**1.5.1. Composante A :** Cette composante vise à créer les conditions pour la mise en œuvre d'une approche sectorielle élargie (SWAP) dans le secteur Agricole en Guinée en apportant un appui entre autres à :

- la préparation d'un cadre des dépenses à moyen terme (CDMT) du secteur agricole ;
- l'amélioration des capacités en matière fiduciaire des ministères sectoriels respectifs et les Agences les plus indiquées du domaine ;
- l'établissement d'un système amélioré de suivi-évaluation et de rapportage accompagné de mesures appropriées d'amélioration des statistiques agricoles.

Ce faisant le Projet financerait l'assistance technique, les équipements nécessaires dans le domaine fiduciaire et de suivi-évaluation, la formation du personnel des ministères et des autres agences concernées, les éventuels travaux de réhabilitation de bâtiments officiels existants et les coûts d'opération.

**1.5.2. Component B :** Cette composante vise à créer les conditions nécessaires d'efficacité des dépenses liées aux dépenses du Plan National d'Investissement Agricole et de Sécurité Alimentaire (PNIASA) en fournissant des appuis entre autres à :

- La préparation d'un cadre des dépenses à moyen terme (CDMT) du PNIASA basé sur une participation des acteurs de la chaîne de valeur.
- La préparation d'un schéma directeur pour l'irrigation y compris les études de faisabilité de 80,000 hectares en APS et 20,000 hectares en APD.
- la préparation d'un schéma directeur intégré des pistes rurales, y compris le désenclavement des zones touchées par les 20,000 hectares en APD et 80,000 hectares en APS à irriguer et celles ciblées pour les investissements privés nationaux ainsi que l'accès aux marchés
- l'élaboration d'un schéma-directeur de gestion foncière avec un focus sur les zones touchées par les 20,000 hectares en APD et 80,000 hectares en APS à irriguer;
- l'élaboration d'un schéma d'aménagement des espaces pastoraux,
- la révision du schéma directeur d'aménagement des parcs et forêts

- l'introduction d'une plateforme basée sur la cession des intrants subventionnés selon le système de voucher électronique dans le but d'améliorer les rendements par l'adoption accélérée des technologies;
- l'introduction et l'application des nouvelles technologies de l'information et de la communication (NTIC) dans le processus de transfert de technologies en vue aussi d'accélérer l'adoption de technologies d'amélioration des rendements.

1.5.3. **Component C** : Elle sera dédiée à la coordination et la gestion du Projet. Au vu de tout ce qui précède, il est prévu que le projet finance l'assistance technique nécessaire, les équipements requis, la formation et qu'il couvre les coûts d'opération. C'est ce qui justifie la troisième composante.

Par ailleurs étant donné la nature dominante de l'assistance technique de ce projet, il ne financerait pas de travaux autres que d'éventuelles réhabilitations dans des proportions limitées à certains bureaux existants. Il est ainsi classifié Projet de catégorie **B** dans la nomenclature de Banque mondiale et de ce fait, il a déclenché des politiques de sauvegarde environnementales et sociales.

Le projet aura une envergure nationale avec un accent particulier sur les services centraux et déconcentrés du Ministère de l'Agriculture, les Directions et les Bureaux de Stratégies et de Développement des Ministères sectoriels impliqués dans la mise en œuvre des sous programmes du PNIASA, l'Agence Nationale du Développement Agricole et de la Sécurité Alimentaire (ANDASA), la Chambre Nationale de l'Agriculture (CNA) et la Confédération Nationale des Organisations des Producteurs de Guinée (CNOPG), la Confédération Nationale des Eleveurs de Guinée et le Bureau Guinéen d'Etudes et d'Evaluation Environnementale (BGEEE).

Le projet aidera à disposer de schémas directeurs intégrés d'aménagements hydroagricoles, de pistes rurales et de gestion foncière qui offriront ainsi des bases opérationnelles pour préparer des dossiers d'investissements prioritaires d'un développement durable de l'agriculture guinéenne. Ces schémas directeurs intégreront pour l'irrigation des études APS et APD pour 20,000 hectares en APD et 80,000 hectares en APS et les études de désenclavement de ces zones à irriguer.

Les services cibles du projet sont constitués prioritairement :

- des services centraux (BSD, l'IRAG, l'ANPROCA, le SNPV, l'ANASA, le SENASOLS et le CNDIDR et déconcentrés du sous-secteur agriculture impliqués dans la mise en œuvre du PNIASA.
- des directions générales des bureaux de stratégies et de développement des sous-secteurs (élevage, pêche aquaculture et des eaux et forêts) impliqués dans la mise en œuvre d'au moins un des sous programmes du PNIASA,
- l'Agence Nationale du Développement Agricole et de la Sécurité Alimentaire (ANDASA),
- la Chambre Nationale de l'Agriculture (CNA) et
- la Confédération Nationale des Organisations des Producteurs de Guinée (CNOPG).
- La Confédération Nationale des Eleveurs de Guinée (CONEG)

Les bénéficiaires directs des sous composantes (iv et v) de la composante 2 du projet sont pour la plupart des petits exploitants agricoles entretenant des exploitations familiales leurs organisations et les promoteurs de moyennes exploitations.

Bien que les sous-composantes et les sites ne soient pas encore totalement identifiés et connus à cette étape du projet, il importe de définir le cadre des mesures de sauvegarde environnementales et sociales de portée générale envisagées pour la mitigation des impacts, la surveillance et le cadre institutionnel de gestion des aspects environnementaux et sociaux.

Dans le cadre de la préparation et la mise en œuvre des réformes du secteur agricole, une évaluation de la situation sociale et environnementale s'avère nécessaire afin d'élaborer de l'évaluation environnementale stratégique et sociale (EESS).

Les présents termes de référence concernent le recrutement d'un cabinet de consultants chargé de l'élaboration de l'évaluation environnementale et sociale stratégique du projet, ils donnent une description détaillée des tâches à accomplir ainsi que des compétences requises du consultant.

## **2. OBJECTIFS DE L'EESS**

Les objectifs généraux d'Evaluation Environnementale Stratégique et Sociale (EESS) sont de :

- Identifier et accroître l'attention sur les priorités environnementales et sociales autour des différents schémas directeurs, y compris les études de faisabilité des aménagements hydroagricoles et de leur désenclavement (au stade de faisabilité les sites ne sont pas encore connus. Pour les sites qui feront l'objet d'APD ultérieurs, des Etudes d'Impacts Environnemental et Social – EIES - seront préparés par un autre Consultant).
- Renforcer les outils de gestion environnementale et sociale ;
- Améliorer la recevabilité sociale en rendant le processus agricole plus transparent ;
- Renforcer les capacités du secteur en matière de gestion des risques environnementaux et sociaux liés au développement du secteur agricole.
- Elaborer le Plan de gestion environnementale et sociale (PGES)

L'EESS permet d'amorcer les réformes du secteur agricole, par une approche combinant un travail analytique et un travail de dialogue avec les parties prenantes au secteur. L'EESS couvrira les aspects environnementaux et sociaux directement liés au développement du secteur agricole ainsi que les implications environnementales et sociales indirectes et plus larges qui découleraient de la mise en œuvre des schémas directeurs mentionnés plus haut.

Pour ce faire, l'étude se divisera en quatre étapes majeures :

- L'identification des priorités environnementales et sociales du secteur agricole au regard des orientations stratégiques actuelles ;
- L'analyse des enjeux environnementaux et sociaux de la mise en œuvre des schémas directeurs (un schéma directeur d'irrigation, un schéma directeur des pistes rurales, un schéma-directeur de gestion foncière) et l'introduction d'une plateforme basée sur la cession des intrants subventionnés selon le système de voucher électronique ;
- Une évaluation des capacités institutionnelles, réglementaires et techniques existantes pour prévenir ces enjeux et optimiser la durabilité du secteur agricole. Cette évaluation doit aboutir des capacités doit à une identification des besoins en renforcement de capacités pour la gestion environnementale et sociale de la mise en œuvre des schémas directeurs prévus ;
- Une analyse des risques et la formulation de recommandations

### **3. IDENTIFICATION DES PRIORITES ENVIRONNEMENTALES ET SOCIALES DU SECTEUR AGRICOLE**

L'objectif de cette activité est de définir un processus de sélection, pour les parties prenantes, des priorités environnementales et sociales liées à la réforme du secteur agricole. Dans un premier temps, le consultant procédera à l'identification des questions environnementales et sociales clés liées au développement du secteur agricole. Cette activité devra se baser sur une analyse détaillée des problèmes rencontrés en Guinée et devra contribuer à fournir à toutes les parties prenantes (administrations, partenaires au développement du secteur public et privé, société civile, communautés locales) un maximum d'informations et connaissances relatives aux impacts environnementaux et sociaux probables liés au développement du secteur agricole, ainsi qu'une évaluation des principaux effets probables de la croissance du secteur agricole sur l'environnement biophysique, et socioéconomique (populations) ; et les classer par ordre d'importance.

Dans un second temps, l'analyse des parties prenantes devra permettre d'identifier les principaux acteurs sociaux dans le secteur qui devraient être associés à l'EESS et dans la définition des priorités environnementales et sociales. L'analyse devra inclure les individus, organisations, et les segments vulnérables de la société affectée par les activités agricoles (populations riveraines etc.). Les facteurs historiques, sociaux, politiques, économiques et culturels qui peuvent avoir une influence sur les relations entre les parties prenantes doivent être examinés. Cette analyse des parties prenantes permettra d'approfondir la compréhension des relations de pouvoir, des réseaux, et des intérêts liés à la réforme du secteur agricole proposé. Ces éléments aideront à l'amélioration du processus de participation publique et des mécanismes de recevabilité et identifiera avec quelles parties prenantes un dialogue plus approfondi sera éventuellement nécessaire.

Sur la base de l'analyse des parties prenantes et de la définition des priorités, via un processus consultatif (incluant notamment les acteurs les plus fragiles de la société), le consultant fera l'analyse des grands problèmes environnementaux et sociaux qui pourraient découler de la croissance du secteur agricole y compris ceux relatifs:

- Au développement des réseaux de pistes de désenclavement, d'énergie et des infrastructures hydrauliques;
- Aux risques de conversion d'habitats naturels et de perte de biodiversité ;
- Au risque de dégradation des ressources hydrauliques et de la santé humaine du fait du développement des activités agricoles et des infrastructures qui leurs sont liées ;
- Au potentiel de contamination des sols en relation avec les usages des engrais et pesticides existants ou futurs ;
- Aux surcharges des services publics et sociaux locaux du fait de l'immigration induite par les aménagements hydroagricole et les activités associées;
- Aux impacts sociaux spécifiques sur les populations vulnérables (minorités, personnes âgées, femmes et enfants)
- Aux risques sécuritaires liés aux changements rapides de l'environnement et aux potentielles frustrations des communautés riveraines ;
- Aux risques liés aux expropriations et pertes de biens et accès aux ressources dues au aux implantations des infrastructures x

- Aux pertes potentielles des sites archéologiques
- A l'équité en milieu du travail et le travail des enfants.

#### **4. ANALYSE DES ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX SOCIAUX DE LA MISE EN ŒUVRE DES CHEMAS DIRECTEURS**

Il s'agit d'abord (i) de déterminer les composantes des schémas directeurs (activités, produits ou évènement) qui peuvent avoir des impacts environnementaux et sociaux, et (ii) d'identifier et d'analyser les impacts positifs et négatifs, et les risques environnementaux qui peuvent découler de la mise en œuvre de chaque schéma directeur, cela tenant compte des options et des préoccupations des parties prenantes. Le caractère plus ou moins significatif de chaque impact devra être déterminé en fonction de ses caractéristiques (durée, possibilité de les corriger, leur réversibilité, etc.) et de la sensibilité de l'environnement (habitats naturels, forêts, groupes vulnérables, etc.). Les impacts significatifs doivent être évalués en tenant compte des points de vue et intérêts des concernés, les conséquences socioéconomiques (surtout pour les groupes vulnérables), la concordance avec les règles et normes environnementales, et les implications pour le développement durable. Egalement, l'analyse identifiera les risques de réinstallation involontaire ou de restriction d'accès à des ressources du fait de la mise en œuvre des schémas directeurs, et proposera des mécanismes de consultation publique lorsque les futures activités des schémas directeurs seront au stade de planification et d'exécution

Les impacts environnementaux et sociaux potentiels (positifs et négatifs) des aménagements hydroagricoles et de leur désenclavement, mentionnés plus haut et qui feront l'objet d'APS, feront partie de l'EESS (la localisation des sites n'est en effet pas encore connue). Les sites qui seront retenus pour les études APD feront l'objet d'études d'impact environnemental et social séparées, et seront réalisées par d'autres Consultants.

Il s'agit ensuite dévaluer les impacts cumulatifs et induits en examinant dans un premier temps l'ensemble des activités des différents schémas directeurs et d'estimer leurs effets cumulatifs. Dans un second temps, il sera fait une évaluation cumulative des impacts avec les projets existants et des projets en cours de préparation dans le domaine des aménagements hydroagricoles, du désenclavement des sites de production, et de la gestion foncière.

#### **5. ANALYSE DES CAPACITES INSTITUTIONNELLES DU CADRE LEGAL ET REGLEMENTAIRE, ET DES ORIENTATIONS ECONOMIQUES**

Cette activité consiste à analyser, sur la base des études existantes et sur l'identification des priorités et parties prenantes du secteur agricole, la capacité des principales institutions engagées dans le secteur agricole ainsi que le cadre légal et réglementaire, en matière de prise en compte des aspects environnementaux et sociaux. L'analyse portera tant sur le cadre légal et réglementaire formel, que sur les règles coutumières et/ou traditionnelles régissant le secteur. Le consultant devra se concentrer sur les mécanismes de transposition des lois, règlements et règles informelles, dans les réalités de terrain, notamment en matière de gestion des impacts environnementaux et sociaux et de règlement des conflits relatifs à l'utilisation du territoire. Cette activité se déroulera en quatre étapes :

- (a) Analyse des mécanismes de transposition du cadre législatif et réglementaire dans les réalités de la gestion des priorités environnementales et sociales. Dans ce cadre, le Consultant procédera à :
  - la description et l'analyse des différents textes juridiques (code pastoral, code de l'environnement, du projet de loi d'Orientation Agricole (LOA) etc.) et procédures en vigueur



en Guinée, en focalisant l'attention sur leur relation avec le secteur agricole : la qualité de l'environnement, la santé et la sécurité du travail, les zones protégées, l'agriculture, la protection des espèces en voie de disparition, le contrôle de l'usage de la terre, de l'eau et des ressources naturelles, les processus de consultation et de participation des communautés, et autre législation pertinente liée au développement du secteur agricole. Cette description sera couplée avec l'analyse institutionnelle et organisationnelle de la gestion de l'environnement en Guinée, à tous les niveaux (national, régional, local) avec un focus sur les forces et faiblesses ;

- la description et l'analyse sur le terrain de la gestion des conflits dans l'utilisation du territoire, notamment entre l'exploitation des différentes ressources dans les plaines, les bas-fonds et les terres de coteaux dans les zones agricoles ;
- (b) Evaluer pourquoi les différents textes ne parviennent que partiellement à répondre aux préoccupations environnementales et sociales prioritaires. Une attention particulière sera portée à l'analyse (i) des capacités institutionnelles et de coordination dans le secteur ; (ii) de l'influence des différentes parties prenantes dans la mise en œuvre/l'application des réglementations ; (iii) de la coordination entre les différentes parties prenantes.

Le consultant analysera les mécanismes et la mise en pratique des capacités institutionnelles et des coordinations interministérielle et intersectorielle existantes, notamment concernant : (a) l'activité forestière en cours et future pouvant être affectée par le développement des activités agricoles et des infrastructures associées. (b) Les activités agricoles, essentiellement sous la forme d'exploitations familiales, pouvant être affectées par les diverses activités économiques développées autour du projet. (c) L'environnement social : dans les zones agricoles essentiellement, données démographiques et socio-économiques de base, structure des communautés affectées (y compris l'organisation sociale et les institutions locales), rôle des différents groupes sociaux, systèmes économiques, liens avec l'économie nationale et régionale, problèmes de santé, identification des impacts positifs et négatifs sur les différents groupes sociaux. (d) Les groupes sociaux vulnérables.

- (c) Evaluer le potentiel des réformes proposées pour répondre aux insuffisances des textes et/ou lever les contraintes qui pèsent sur le secteur.
- (d) Evaluer les réactions potentielles des différentes parties prenantes aux réformes proposées.

Sur la base des rencontres avec les différentes parties prenantes, une analyse des probabilités de soutien ou au contraire d'opposition à la réalisation des réformes du secteur agricole sera menée par le consultant. Une attention particulière sera portée à l'identification des groupes vulnérables potentiellement touchés par la croissance agricole. Le consultant identifiera également les besoins spécifiques en matière de renforcement des capacités des différentes institutions pour une meilleure prise en compte des aspects environnementaux et sociaux dans le secteur agricole.

## **6. EVALUATION DES RISQUES ET RECOMMANDATIONS**

A partir des travaux précédents, le Consultant préparera une matrice des risques et des recommandations incluant les mesures de court, moyen et long terme (2,4, et au-delà de 5 ans), ainsi que des indicateurs permettant d'assurer le suivi et de mesurer les résultats. La liste de recommandations stratégiques pour ajuster le cadre politique, légal, réglementaire et institutionnel pour la bonne gestion des aspects environnementaux et sociaux du secteur agricole devra être validée par le Gouvernement.

Ces recommandations comprendront:

- (i) *Des propositions de modifications du cadre légal et réglementaire* qui permettraient de renforcer ou d'améliorer la gestion de l'environnement et des aspects sociaux liés au développement du secteur agricole. Mais également des propositions concernant les méthodologies, procédures et conditions de réalisation des études environnementales et sociales (EIES, PGES, EESS, CGES, CPR, PAR, Audit environnemental, etc.), ainsi que la capacité de gestion et d'analyse du gouvernement de telles études. De même, les procédures et conditions d'octroi de certificats de conformité environnementale aux investisseurs dans le secteur agricole feront l'objet de recommandations, ainsi que les mécanismes d'évaluation des « coûts environnementaux » des projets agricoles publics, privés et les prévisions légales de compensation en cas de chevauchements avec d'autres activités. Proposer des outils d'arbitrage (économiques, sociaux, environnementaux) dans les cas de chevauchements d'activités minières dans une zone agricole.
- (ii) *Des propositions de mesures de renforcement de la capacité nationale pour traiter les problèmes sociaux liés au secteur agricole* : proposition de modalités de renforcement de la capacité existante, identification d'institutions clés pour mener le programme de réformes, y compris le budget nécessaire pour la conduite du programme et des indicateurs de suivi et évaluation de ce programme.
- (iii) *L'identification des besoins humains, financiers et matériels pour l'application des recommandations émanant de l'EESS*. Le consultant évaluera les compétences et capacités des institutions publiques aux niveaux local, régional et national et recommandera des mesures destinées à les renforcer ou les développer de telle façon que le plan de gestion et de suivi proposé par l'EESS puisse être exécuté. Ces recommandations peuvent inclure des ajustements aux fonctions et aux prérogatives et attributions des agences, des arrangements interinstitutionnels et intra-institutionnels, des procédures de gestion, des recrutements ou de nouvelles affectations, des actions de formation, le tout accompagné d'un budget et d'un appui financier.
- (iv) *Un programme complet d'activités et d'investissements* en particulier pour le Ministère de l'agriculture, et le Ministère de l'Environnement, et l'appui au développement des textes juridiques, guides et normes nécessaires. Considérant les besoins de mettre en place une réelle expertise et son rôle probable dans l'évaluation et /ou la validation des études d'impact environnementales et sociales du secteur agricole, le Consultant proposera des actions pour renforcer les compétences techniques du Ministère de l'Environnement et de toutes les institutions concernées.

De même, un programme de formation pour les institutions nationales, régionales et préfectorales sera proposé, afin que celles-ci soient en mesure de faire face aux responsabilités qui leur incombent, à leurs niveaux respectifs, notamment en matière de suivi, contrôle et rapportage de la mise en œuvre de plans Environnementaux et Sociaux prescrits aux promoteurs par les certificats de conformité environnementale délivrés.

Des recommandations et programmes d'action similaires devront être proposés pour les entreprises privées exerçant dans le secteur agricole notamment en ce qui concerne la mise en place de fonction environnement dans leur organigramme et l'adoption de Système de Management Environnemental (SME).

Le consultant préparera également des recommandations concernant le cadre/mécanisme opérationnel de partage (entre les entreprises et les ministères concernés notamment l'environnement) des données et informations produites dans le secteur (incluant par exemple des

études des données de base et autres) en vue d'alimenter la base de données pour une bonne gestion environnementale et sociale du secteur rural.

La fourniture au gouvernement, en fonction des besoins, d'outils de gestion des impacts environnementaux et sociaux du secteur par la rédaction (i) d'un Plan de Gestion Environnementale et Sociale des projets du secteur ; (ii) d'un ensemble de directives pour la réinstallation/compensation des communautés affectées par les activités du secteur; (iii) d'un ensemble de directives pour le contrôle du travail des producteurs, des projets divers et le respect de la législation du travail dans le secteur agricole.

## **7. LES LIVRABLES**

Le Consultant préparera les livrables suivants :

- Une liste analytique des priorités environnementales et sociales en lien avec les stratégies, les politiques et les réformes envisagées dans le secteur agricole. Cette liste doit être le reflet des préoccupations des parties prenantes impliquées, et en particulier les populations bénéficiaires des schémas directeurs. Cette liste devra au besoin être validée par le Gouvernement ainsi que la Banque Mondiale.
- Une identification des manques, chevauchements et contraintes existants dans les textes réglementaires et proposer une liste de recommandations claires et précises pour ajuster le cadre réglementaire et institutionnel pour la bonne gestion des aspects environnementaux et sociaux du secteur agricole ; et identifier les parties prenantes clés qui peuvent être des moteurs ou des obstacles à la réalisation de ces améliorations.
- Une matrice des risques environnementaux et sociaux liés au développement agricole et recommandations assorties d'indicateurs de mesure, validée par le gouvernement Guinéen et la Banque Mondiale, accompagnée d'un plan d'action à court, moyen et long terme pour la mise en œuvre des réformes du secteur.
- Un « paquet juridique » avec des propositions d'amendements aux lois existantes, de nouveaux règlements et/ou d'arrêtés d'application permettant de mettre en œuvre le plan d'action susmentionné ;
- Les clauses de cahiers de charge environnementales et sociales types ou autres (procédures, guides) applicables par toutes les entreprises privées du secteur agricole en général, et particulièrement dans les domaines touchés par les schémas directeurs prévus.
- Un ensemble de « cadres de planification » à déterminer en fonction des outils dont dispose déjà le Gouvernement. Ils doivent comprendre au minimum l'équivalent de : i) un cadre de politique de compensation applicable à tout projet du secteur ; ii); et un plan cadre de gestion environnementale et sociale.

## **8. ORGANISATION DU TRAVAIL**

L'EESS se réalisera sous la supervision technique du Ministère en charge de l'Environnement et de la Direction générale du BSD du Ministère de l'Agriculture. Il sera sous la supervision du Comité de Pilotage de l'Etude qui sera chargé de valider le plan de travail initial du consultant ainsi que les rapports d'étape et les différents livrables. Il mettra également en place un mécanisme de consultation permanent avec les acteurs du secteur privé et public, les ONGs, les syndicats, les Universités, les administrations centrales, provinciales et locales ainsi qu'avec les organismes communautaires pour permettre au consultant en charge de l'EESS de bénéficier de leur soutien et

d'obtenir les informations nécessaires à la réalisation de l'EESS. Ce mécanisme permanent pourra prendre la forme d'un Comité Consultatif (CC-EESS) avec des représentants des différentes catégories de parties prenantes. En plus ce CC-EESS participera à la validation provisoire et finale des résultats de l'EESS.

Le consultant facilitera la coordination et la participation des ONGs, du secteur privé et du secteur public pendant la réalisation de l'EESS ainsi que la formulation de ses conclusions et recommandations. Il documentera les différents échanges et sessions de concertation en mentionnant les propositions des parties prenantes.

Il est rappelé que tous les rapports préparés par les consultants seront appréciés sous la coordination du Bureau Guinéen d'Etudes et d'Evaluation Environnementale (BGEEE) conformément à l'Arrêté n° A/2013/473/MEEF/CAB portant commissionnements administratifs du processus d'approbation des dossiers d'évaluation environnementale et sociale.

## **9. CALENDRIER ET RAPPORTS**

Le Cabinet devra soumettre les rapports et livrables selon le calendrier suivant:

- Rapport initial avec le plan de travail définitif, 1 mois après la signature du contrat. Ce rapport résumera les activités, ainsi que les difficultés avec les propositions de solutions,
- Certains livrables intermédiaires pourront être éventuellement présentés durant le cours de réalisation de l'activité;
- Projet de rapport de l'EESS final, 1 mois après la présentation du rapport initial;
- Rapport EESS final 1 mois après la présentation du projet de rapport de l'EESS.

## **10. PERSONNEL**

Le consultant sélectionné sera responsable pour la liste exacte du personnel et des spécialités engagées dans l'EESS. Cependant, il est recommandé de mettre sur pied une équipe pluridisciplinaire avec les spécialités et expériences suivantes:

- Chef de projet avec plus de 10 ans d'expérience dans les études d'évaluation environnementale et/ou sociale sectorielles
- Spécialiste en droit environnemental
- Spécialiste en environnement agricole, avec des connaissances sur les notions de gestion des pesticides et gestion intégrée des nuisibles
- Spécialiste des questions de sauvegarde sociale, avec une expérience dans le traitement des impacts sociaux (acquisition foncière et/ou perte d'activités économiques des personnes ou groupes de personnes affectées (PAPs) par le projet
- Spécialiste de la gestion des ressources en eau dans l'agriculture

Il est également recommandé d'intégrer dans l'équipe du personnel avec une forte expérience guinéenne ou un bureau d'étude national. Des personnes ressources dans chacune des ministères concernés par le projet devraient également être identifiées et disponibles pour aider l'équipe.

## **11. CONTENU ET SOUMISSION DE LA PROPOSITION TECHNIQUE**

La proposition technique devra clairement ressortir la compréhension que le cabinet/institution a de l'étude à réaliser, l'approche et le plan de travail proposé. Seules les offres techniques ayant 75/100 points seront évaluées financièrement. L'offre financière la moins disante sera retenue pour les négociations du marché et sa signature. En cas de désaccord, l'offre financière placée seconde sera retenue.

Les candidats intéressés sont priés de faire parvenir leur dossier de candidature composé :

- a. des CV des experts qui constitueront l'équipe du prestataire ;
- b. d'une offre technique et financière dans deux plis fermés et séparés, le tout dans une seule enveloppe adressée au Bureau de Stratégie et de Développement, Point focal Ministère de l'Agriculture et la Banque mondiale pour la préparation du Projet d'Appui au Secteur Agricole, Ministère de l'Agriculture, Commune de KALOUM, BP : 579 Conakry République de Guinée ;  
Tel : 657 990 274

La date limite de soumission est fixée à 21 jours après la publication de la présente annonce

Le calendrier indicatif de la mission se présente comme suit:

Mission	Activités	Durée CI	CN	Période	Lieu
	Travaux préparatoires (exploitation documentation, clarification mandat, finalisation méthodologie)	3 jours	1 journée	Février 2014	A distance
1 <sup>ère</sup> mission	Collecte et analyse des données (cadrage de la mission, entretiens, réunions, etc.)	14 jours	14 jours	Février 2014	Conakry
	Elaboration du document d'étape	2 jours	1 journée	idem	Conakry
	Réunion de restitution du rapport d'étape de l'EESS	1 journée	1 journée	idem	Conakry
	Elaboration de l'EESS	10 Jours	3 jours	Février mars 2014	A distance
2 <sup>ème</sup> mission	Atelier de restitution des documents provisoires	2 jours	2 jours	A partir de mi – mars 2014	Conakry
	Interactions complémentaires au niveau central	5 jours		idem	Conakry
	Missions terrain	4 jours	10 jours	idem	Régions
	Elaboration du document d'étape	2 jours	1 journée	idem	Conakry
	Réunion de restitution du rapport d'étape	1 journée	1 journée	idem	Conakry
	Consolidation de l'EESS	8 jours		mars 2014	A distance
3 <sup>ème</sup> mission	Atelier de validation des documents finalisés	2 jours	2 jours	Fin mars 2014	Conakry
	Intégration des amendements et finalisation des documents finaux	4 jours		idem	A distance
	Dépôt du rapport			28 mars 2014	
	<b>Total</b>	<b>55 jours</b>	<b>36 jours</b>		